

**A l'attention des futur-e-s lycéennes et
lycéens de l'académie de Poitiers**

Bordeaux, le 7 JUIN 2016

Madame, Monsieur,

À la prochaine rentrée scolaire, vous serez lycéen ou lycéenne dans l'académie de Poitiers.

Le Conseil régional souhaite favoriser la réussite scolaire pour tous en permettant à l'ensemble des jeunes des académies de Bordeaux, de Limoges et de Poitiers de bénéficier d'un soutien financier lors de leur entrée au lycée. L'achat de manuels scolaires, d'équipements professionnels constituent en effet une charge importante pour les familles notamment les plus défavorisées. C'est pourquoi la Région souhaite mettre en œuvre des dispositifs d'aide favorisant le choix d'une orientation scolaire puis professionnelle en levant l'obstacle financier.

Ces dispositifs d'aide sont le fruit d'une volonté politique de la Région. Notre priorité est d'accompagner les lycéens dans un parcours de réussite, au-delà des compétences strictes dévolues à la collectivité régionale d'équiper, de rénover ou de construire les lycées.

Quatre objectifs politiques guident ce projet: aider plus ceux qui en ont le plus besoin, promouvoir l'enseignement professionnel, lutter contre l'échec scolaire, aider les jeunes à accéder au premier emploi. Le critère d'aides sera basé sur le principe d'équité, géographique autant que sociale : une différenciation sociale s'appliquera donc dès cette année. Enfin, ces aides forment un ensemble cohérent qui intègre l'insertion dans l'emploi des jeunes en filières professionnelles.

L'ensemble de ces dispositifs sera soumis au vote des élus régionaux le lundi 27 juin. Les détails sur les montants de ces aides ne pourront donc être communiqués qu'après cette date.

Aide à l'acquisition des manuels scolaires à la rentrée 2016

Cette aide à l'entrée en seconde sera versée sous la forme de chèques-livres.

Pour les recevoir à votre domicile, vous devez effectuer votre demande à compter du 4 juillet 2016 sur le Portail Jeunes de la Région : www.jeunes.poitou-charentes.fr suite à votre affectation.

Vous trouverez les modalités d'utilisation de ces chèques sur l'article en ligne accessible dès la page d'accueil du site.

Cette aide est complémentaire de l'effort de la région en matière d'équipements et de documentations numériques. Dans ce domaine, l'harmonisation en cours renforcera le potentiel de documentations numériques accessibles par l'espace numérique de travail (ENT).

Aide à l'équipement professionnel

Si vous intégrez une formation professionnelle, agricole, industrielle ou hôtelière, vous pourrez également bénéficier d'une aide pour l'achat de votre équipement professionnel. Afin de tenir compte des différences de coûts pour s'équiper selon les filières, le montant de l'aide régionale variera en fonction de la formation suivie.

Ces équipements vous seront fournis à la rentrée par votre établissement. Vous en serez définitivement propriétaire sauf à ce que vous interrompiez votre formation. Vous aurez alors à les restituer.

Aide aux devoirs

La région a instauré un dispositif d'aide aux devoirs gratuit. Il s'agit d'un service téléphonique gratuit - 05 57 57 50 00 - ouvert à tous les lycéens qui propose une assistance en ligne de 17h à 20h, du lundi au jeudi.

Ce sont des étudiants en master - mathématiques, physiques, français, anglais et espagnol - qui accompagnent les lycéens en difficulté pour travailler sur les cours et devoirs.

Vous souhaitant de bonnes vacances puis une belle rentrée en lycée, je puis vous assurer de l'engagement du Conseil régional pour accompagner votre réussite.

Le Président



Alain ROUSSET